

Grille de lecture du bulletin des deuxième et troisième degrés

Les évaluations formatives

Les évaluations à valeur formative font partie intégrante de l'apprentissage qu'elles permettent de réguler. Elles posent sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique sur la maîtrise des ressources (savoir, savoir-faire et attitudes face au travail), sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences exercées et évaluées lors de la période concernée. Elles constituent pour l'élève un entraînement.

La détermination de la lettre (TB, B, S ou I) attribuée pour chaque branche est une appréciation générale du travail journalier qui tient compte :

- du nombre de compétences atteintes par rapport au nombre de compétences évaluées ;
- du niveau de maîtrise de chacune des compétences évaluées.

Les évaluations certificatives

Les évaluations certificatives ont pour but de mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'à atteint l'élève. Le niveau de maîtrise est concrétisé suite à la passation d'épreuves enregistrées dans les colonnes « C1 », « C2 », « C3 », « C4 » et « Juin ».

Les décisions

Lors des délibérations de juin, le conseil de classe examine les évaluations certificatives afin d'évaluer si l'élève a atteint un degré de maîtrise suffisant pour poursuivre des études dans l'année supérieure (art.22 du décret du 29 juin 1984).

Pour chaque discipline, la réussite se traduit en fin d'année par la lettre TB (pleine réussite), B (réussite) ou S (réussite suffisante). La lettre I indique une insuffisance.

Dans le qualifiant, le conseil de classe délibère de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

La décision finale vous est communiquée dans la rubrique « Décision du conseil de classe » suivie d'un éventuel « conseil d'orientation » pour l'année future.

Pour les années sanctionnées par un certificat de qualification, un jury de qualification communique sa décision en terme de réussite ou d'échec.

Exemples partiels de bulletins

Collège Saint-Augustin Enghien

Année scolaire 2023-2024

But : mesurer le degré de maîtrise

But : réguler les apprentissages et l'enseignement



Titulaire : Mme Maupassant
Année

FORMATION COMMUNE	F1	F2	F3	F4	C1	C2	C3	C4	Juin	A
Français (5h) -Vandroogenbroeck Nadia	B	B	B	S	70	71.4	83	75	74	B
C0 - Justifier, expliciter (/10)	7	8	6.5	5	7	6		6	6	M
C1 - Rechercher l'information (/15)	8	13		5		11	12	13	13	M
C2 - Réduire, résumer, comparer, synthétiser (/15)				6					12	M
C3 - Défendre une opinion par écrit (/15)			12				13			M
C5 - S'inscrire dans une œuvre culturelle (/10)		7				8				M
C6 - Relater et partager des expériences culturelles (/10)		7	7	6				8	6	M
C7 - Technique de langue (/10)	8	7	8	6						M

Compétence non évaluée lors de l'épreuve certificative.

Compétence non évaluée lors de cette période

M : maîtrisé NM : non maîtrisé